

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/12/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 32 Nombre de suffrages exprimés : 42 Votes Pour : 42 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Budget principal – Décision Modificative n° 5 N° 2021-147
---	--

Présents (32) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADÉ Pierre, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian.

Présents non votant : FOUGA Sabine, SERMET André.

Excusés (11) : GOUBE Nicole, PICHON Evelyne (suppléante), DUBARRY Jean-Bertrand, LLOP Frédéric, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, BALAGNA Patrice, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, LEGOFF Stéphanie, ANGLADE Jean-Louis

Absents (10) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ARMANET Henri, MUR François, SOLANA Michel, CLIMENT Emmanuel, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (10) :

- VIDAILLET Jocelyne à CARRERE Philippe
- DESCOUENS Bernard à BERTRANUC Evelyne
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- JARENO Sandra à HELARY Yann
- DARAN René à AIZIER Philippe
- NARS Aline à MIR André
- FOURTINE Didier à SALAT Jacques
- ISOART Jean-Michel à RICARD Louis

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier les autorisations budgétaires initiales afin d'intégrer les opérations réalisées au cours du deuxième semestre 2021 sur le budget principal de la CCAL ; à savoir :

Mise en place de la signalétique sur les sites d'escalade ;

Construction d'une dalle pour le socle pour le TOTEM Numérique du PAH ;

L'acquisition de matériel informatique supplémentaire pour le personnel de la CCAL ;

La mise en place de stores intérieurs pour les bureaux situés au siège de la CCAL ;

Pour ces opérations, il faut passer une écriture comptable qui nécessite une décision modificative ; à savoir :

BUDGET PPAL CCAL 2021 - DM n°5					
Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement					
65	65548	Contributions GEMAPI - S11024	616 859,00	4 000,00	612 859,00
023		Virement à la section d'investissement	407 715,76	4 000,00	411 715,76
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement					
20	2051	Concessions, droits similaires - S11010 (informatique +stores)	7 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
20	2031	Frais d'études - S11027 (signalétique escalade)	265 530,00 €	1 646,00 €	263 884,00 €
204	204171	Autres étbs publics locaux : Biens mobiliers, matériel et études (investissement GEMAPI) - S11024	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
21	2152	Installation de voirie - S11008 (Totem PAH) + S11027 (signalétique escalade)	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
21	2183	Matériel informatique - S11010	11 000,00 €	2 500,00 €	13 500,00 €
21	2184	Mobilier - S11027 (signalétique escalade)	23 313,00 €	3 000,00 €	20 313,00 €
21	2188	Stores intérieurs bureaux CCAL - S11010	2 055,00 €	2 500,00 €	4 555,00 €
23	2313	Immos en cours de construction - S11008 (Totem PAH)	30 907,00 €	1 354,00 €	29 553,00 €
Recettes d'investissement					
21		Virement de la section de fonctionnement	407 715,76	4 000,00	411 715,76

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'approuver les modifications budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
35240 ARREAU